

Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Troisième trimestre 2022

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Marie Chantal Gingras, Cheffe des finances et Première vice-présidente à la direction - Finances, Tél.: 514 412-2634

Jean Dagenais, Premier vice-président - Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Première vice-présidente - Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : <u>bnc.ca</u>

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document «Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2021. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2022 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse <u>bnc.ca.</u> Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)
	Ratio des fonds propres de catégorie 1
	Ratio du total des fonds propres
	Fonds propres CET1
	Fonds propres de catégorie 1
	Fonds propres de catégorie 2
	Total des fonds propres
	Actif pondéré en fonction des risques
	Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier
	Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes	Indicateurs clés – Exigences de TLAC
	TLAC disponible
(Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)	Ratio TLAC
	Ratio de levier TLAC

5) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition des fonds propres et du TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition du TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	, ,
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	1.0.
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 30
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 31
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 32
Risque de contrepartie	h#2022
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 34
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 39
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 40
Titrisation	page 40
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 47-48
Glossaire	page 49

Ce rapport est non audité

Emplacement des informations du Pilier 3

		Pa
	Int	formations complémenta
		sur les fonds pro
	Rapport annuel 2021	réglementaire informations du Pil
rçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	annuel 2021	informations du Pit
to de la gestion des risques et des actils ponderes en inclución des risques (Ar K) KMI – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)		
KM2 Indicateurs clés - Exigences de TLAC		
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	69 à 86, 92 à 97 et 194	
AP1 – Apercu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)		
s entre les états financiers et les expositions réglementaires		
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires		
L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	108 et 110	
osition des fonds propres et du TLAC		
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires		9
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan		12
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾		
TLAC1 – Composition du TLAC		
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		
de levier		
LR1 — Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier LR2 — Ratio de levier - modèle de déclaration commun		
Let Z - Natio de levier - modere de declaration commun		
ne de credit RCA – Informations générales sur le risque de crédit	69 à 73, 78, 79 et 83	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	07 8 75, 76, 77 61 65	
RC2 – Qualité du Clear des actis. RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut		
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	83, 110, 111, 172, 173, 176 à 178 et 181	21, 22 et 23 (2)
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	82 à 85, 160, 169 et 192	21, 22 (12)
RC3 – Apercu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	02 4 05, 100, 107 (172	
RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	81	
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	· ·	
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques		
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	60, 73, 78 à 82 et 86	26 à 29 et 31 à
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		20
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	5.0.	
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit		
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille		31 à
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques		
ue de contrepartie		
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	84, 85, 95, 96 et 190 à 198	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche		
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		
RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques		
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		36
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)		
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit		
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	5.0.	
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)		
ation TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	57, 60, 79 à 81, 147, 184, 215 et 217 à 219	
TITRA – Expositions de litrisation dans le portefeuille bancaire	37,00,79 a 01, 147, 104, 213 et 217 a 219	41
TITR2 – Expositions de litrisation dans le portefeuille de négociation		43
TITR3 – Expositions de litrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire		45
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur		47
se de marché		
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)	La Barrara and Constitution Promotion and Constitution (1997)	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	La Banque continue d'appliquer les exigences relatives a	
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)	prévues dans le dispositif de Bâle 2	,5 tet que permis par le
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes		

- s.o. Sans obiet
 (1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <u>bnc.ca.</u>
 (2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires Troisième trimestre 2022 ».
 (3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 Quatrième trimestre 2021 ».

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (1)

(en millions de dollars canadiens)

			2022			20:	21	
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
			a			а		
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	31 549	29 887	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
1a	TLAC disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	31 549	29 887	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	28,3%	27,8%	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
3a	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	28,3%	27,8%	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%) Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1a / ligne 4) (%)	8,2%	8,0%	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
6a	sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur le TLAC	8,2%	8,0%	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
	s'applique-t-elle?	Oui						
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur le TLAC							
	s'applique-t-elle?	Non						
6с	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus							
	et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	S.O.						

(1) Les ratios de TLAC minimum sont requis depuis le 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte des mesures d'allégement transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit telles qu'annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3 et 5 a représentent le TLAC sans l'application de ces mesures transitoires.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) (1)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

		T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T3 2022
		a	b	b	b	b	С
							Exigence
							minimale de fonds
		APR (1)	propres (2)				
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	79 036	75 524	75 604	73 421	71 820	6 323
2	dont approche standard (AS)	16 948	16 353	17 284	15 984	14 788	1 356
3	dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	_	_	_	_	_	_
4	dont approche par critères de classement prudentiels	_	_	_	_	_	_
5	dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	62 088	59 171	58 320	57 437	57 032	4 967
6	Risque de contrepartie (RCC)	5 950	7 037	7 270	7 346	7 454	476
7	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	4 155	5 010	5 205	5 495	5 676	332
8	dont méthode des modèles internes (MMI)	_	_	_	_	_	_
9	dont autres RCC	1 557	1 591	1 646	1 399	1 346	125
9a	dont expositions sur les contreparties centrales	238	436	419	452	432	19
10	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	2 230	2 304	2 115	2 112	2 046	178
11	Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques (3)	812	885	896	945	1 016	65
12	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	233	256	242	205	180	19
13	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	-	-	-	-	-	_
14	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	-	_	_	_	_	_
15	Risque de règlement	92	71	76	160	245	7
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	976	963	843	856	698	78
16a	dont sujet à l'arrangement transitoire	-	-	-	-	-	-
17	dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	127	177	181	244	189	10
18	dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur						
	les évaluations internes (IAA)	490	458	346	370	390	39
19	dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	359	328	316	242	119	29
20	Risque de marché	5 696	4 453	3 498	3 770	4 072	456
21	dont approche standard (AS)	1 411	1 220	1 002	929	924	113
22	dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	4 285	3 233	2 496	2 841	3 148	343
23	Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	-	-	-	-	-	-
24	Risque opérationnel	14 452	14 147	13 781	13 375	13 153	1 156
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	1 900	1 838	1 843	2 168	2 455	152
26	Ajustements du plancher	-	-	-	-	-	
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	8 910

⁽¹⁾ Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

⁽²⁾ Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

⁽³⁾ Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (1)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

				T3 2022			
	a	b	С	d	e	f	g
		Valeurs comptables				V	aleurs comptables des éléments ⁽²⁾
	Valeurs comptables	sur le périmètre de			Soumis aux		Non soumis aux exigences de
	d'après les états	consolidation	Soumis au cadre du	Soumis au cadre du	dispositions relatives	Soumis au cadre du	fonds propres ou soumis à
<u></u>	financiers publiés	réglementaire	risque de crédit	risque de contrepartie	à la titrisation	risque de marché	déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	37 968	37 968	37 968	-	-	1 195	_
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	83 651	87 207	1 483	-	12	85 712	_
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 247	18 693	18 691	-	2	-	-
Au coût amorti	13 290	13 400	10 556	-	2 844		-
	106 188	119 300	30 730	-	2 858	85 712	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	16 823	16 944	_	16 944	_	_	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	78 136	49 094	49 094	-	-	-	_
Aux particuliers	44 638	44 638	44 638	-	4.074	-	_
Créances sur cartes de crédit	2 318	2 318	906	-	1 271	-	141
Aux entreprises et aux administrations publiques	70 497	70 497	70 497		401	405	141
Formation de altreta en control de describations	195 589	166 547	165 135	-	1 672	405	141
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 287	6 287 (388)	6 287 (388)	-	-	-	_
Provisions pour pertes de crédit	(952) 200 924	(388) 172 446	171 034	-	1 672	405	141
	200 924	172 440	171 034		1072	405	141
Autres Instruments financiers dérivés (3)	13 956	14 914	_	14 914	_	13 019	_
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	138	438	438	14 314	_	15 019	_
Immobilisations corporelles	1 355	1 355	1 355	_	_	_	_
Goodwill	1 509	1 586	-	_	_	_	1 586
Immobilisations incorporelles	1 579	1 312	_	_	_	_	1 312
Autres actifs	6 611	6 611	6 028	_	_	_	583
riacres dellis	25 148	26 216	7 821	14 914	-	13 019	3 481
Total actif	387 051	372 874	247 553	31 858	4 530	100 331	3 622
Passif							
Dépôts	257 190	257 190	-	-	-	15 003	242 187
Autres							
Acceptations	6 287	6 287	_	-	-	-	6 287
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	23 331	23 331	_	-	-	23 331	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu							
de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	30 138	36 981	-	36 981	-	-	_
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	16 044	16 852	-	16 852	-	15 550	_
Passifs relatifs à des créances cédées	25 110	25 110	-	-	-	-	25 110
Autres passifs	6 344	6 344	-	-	-	-	6 344
	107 254	114 905	-	53 833	-	38 881	37 741
Dette subordonnée	1 510	1 510	_	-	-		1 510
Total passif (1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la no	365 954	373 605	-	53 833	-	53 884	281 438

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

⁽²⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽³⁾ Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

				T3 2022		
		a	b	С	d	e
					É	léments soumis au (1):
			Cadre du risque de	Dispositions relatives	Cadre du risque de	Cadre du risque de
		Total	crédit	à la titrisation	contrepartie	marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	369 252	247 553	4 530	31 858	100 331
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	92 167	-	-	53 833	53 884
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	277 085	247 553	4 530	(21 975)	46 447
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension (2)	73 962	-	-	73 962	-
5	Expositions futures potentielles (3)	11 117	-	-	11 117	-
6	Montants hors bilan (4)	222 081	59 038	3 848	123 540	-
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant					
	le collatéral	5 998	-	-	5 998	-
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	8 495	-	-	8 495	-
9	Différences de valeur	-	-	-	-	-
10	Collatéral pour OFT	(172 225)	1	1	(172 225)	-
11	Valeur réglementaire des expositions (5)	426 513	306 591	8 378	28 912	46 447

⁽¹⁾ La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

⁽²⁾ Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

⁽³⁾ Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

⁽⁴⁾ Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

⁽⁵⁾ Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (en millions de dollars canadiens)

				2022		2021			
			T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
		Référence (1)							
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements								
1	Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 244	3 245	3 254	3 207	3 188	3 171	3 139
2	Résultats non distribués	b	15 174	14 473	13 719	13 028	12 492	11 704	10 998
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	С	27	54	23	(32)	(151)	(169)	(167)
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui								
	ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	_	-	_	-	_
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	_	-	_	-	_
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		18 445	17 772	16 996	16 203	15 529	14 706	13 970
	Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires								
7	Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-	-	-
8	Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 586)	(1 589)	(1 592)	(1 587)	(1 500)	(1 497)	(1 508)
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f-x	(1 312)	(1 298)	(1 264)	(1 251)	(1 245)	(1 240)	(1 222)
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(38)	(33)	(34)	(34)	(39)	(42)	(41)
11	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	(71)	(73)	(39)	(23)	115	114	249
12	Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-	-	-
13	Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	_	-	_	-	_
14	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	(634)	(377)	(34)	39	56	117	140
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k-y	(583)	(612)	(566)	(481)	(471)	(305)	(196)
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	_		_		_
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	_	-	_	-	_
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités								
	financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	_	-	_	-	_
19	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités								
	financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles								
	(montant supérieur au seuil de 10%)	m	_	_	_	_	_	_	_
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		_	_	_	_	_	_	_
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des								
	passifs d'impôt correspondants)		_	_	_	_	_	_	_
22	Montant excédant le seuil de 15 %								
23	dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	_	_	_	_	_	_	_
24	dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		_	_	_	_	_	-	_
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	0	_	-	_	-	-	-	-
26	Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF								
	(incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		49	43	48	107	129	144	171
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres								
	éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(4 175)	(3 939)	(3 481)	(3 230)	(2 955)	(2 709)	(2 407)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		14 270	13 833	13 515	12 973	12 574	11 997	11 563
29a	CET1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		14 221	13 790	13 467	12 866	12 445	11 853	11 392
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1								
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (2)		2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	V + Z	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	р	-	-	-	-	-	-	-
33	instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 (2)	v' + z' + p'	-	-	-	-	-	-	-
34	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et								
	détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-	-	-
35	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-	-
36	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950

⁽¹⁾ Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

⁽²⁾ Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

				2022			202	21	
			T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
		Référence (1)							
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1								
	Autres éléments de T1 détenus en propre		-	-	-	-	(2)	(4)	-
	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1		-	-	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités								i
	financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités								1
	financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		-	-	-	-	-	-	- I
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF		(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	
41a	dont : hypothèques inversées		(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions		_		-	-	-	-	
	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1		(2)	(2)	(1)	(1)	(3)	(5)	
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)		2 648	2 648	2 649	2 649	2 647	3 045	2 949
	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)		16 918	16 481	16 164		15 221	15 042	
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		16 869	16 438	16 116	15 515	15 092	14 898	14 341
	Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions								
	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (2)	r	1 500	750	750	750	750	750	750
	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 $^{ ext{ iny (2)}}$	r'	-	-	-	9	9	9	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus								i
	par des tiers (montant autorisé dans T2)	S	-	-	-	-	-	-	-
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-	-
	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	339	332	359	337	368	397	402
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		1 839	1 082	1 109	1 096	1 127	1 156	1 161
	Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2						-		
	Instruments de T2 détenus en propre		-	-	-	-	-	-	-
	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles au TLAC		-	-	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités								i I
	financières, et dans les autres instruments admissibles au TLAC émis par les BIS [®] et les BIS [©] canadiennes qui sortent du								ł
	périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité		(00)	(404)	(450)	(75)	(45)	(45)	(0.4)
r / -	(montant supérieur au seuil de 10%)		(23)	(164)	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ¹] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles au TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité:								ł
	montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions								i
1	·		(23)	(164)	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et								i
	dans les autres instruments admissibles au TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la								i I
-	consolidation réglementaire		_	-	-	-	-	-	- I
	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		(23)	(164)	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 (T2)		1 816	918	959	1 021	1 082	1 111	1 077
	Fonds propres de categorie 2 (12) Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)	1	18 734	17 399	17 123	16 643	16 303	16 153	
	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		18 734	17 399	17 123	16 643	16 303	16 153	-
	rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.		10 / 34	11 333	17 123	10 043	10 303	10 133	13 303

⁽¹⁾ Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

⁽²⁾ Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

			2022			202	21	
		T3	T2	T1	T4	Т3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60a	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60b	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60c	Actifs pondérés en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	111 377	107 478	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
	Ratios des fonds propres					1		
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,8%	12,9%	12,7%	12,4%	12,2%	12,2%	11,9%
61a	CET1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	12,8%	12,8%	12,7%	12,3%	12,1%	12,0%	11,7%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,2%	15,3%	15,2%	15,0%	14,8%	15,2%	14,9%
62a	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires							
	pour le provisionnement des PCA	15,1%	15,3%	15,2%	14,9%	14,6%	15,1%	14,8%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,8%	16,2%	16,1%	15,9%	15,8%	16,4%	16,0%
63a	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16,8%	16,2%	16,1%	15,9%	15,8%	16,4%	16,0%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve							
	applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance							
	systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
67a	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif							
	pondéré en fonction des risques)	12,8%	12,9%	12,7%	12,4%	12,2%	12,2%	11,9%
	Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) (1)	2.00/	0.00/	2.22/	0.00/			2.00/
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%		9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles au TLAC d'autres							
	institutions financières	976	705	694	668	696	695	435
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	438	419	392	363	381	369	353
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	322	316	346	505	601	608	563
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2		1			1		
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant							
	application du plafond)	139	134	143	130	131	134	137
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	200	194	203	189	177	167	167
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI)							
	(avant application du plafond)	200	199	216	208	237	263	265
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	452	440	436	433	431	415	407
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 1 ^{er} janvier 2022)					ı	Т	
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés				-	-	-	-
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)				-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés				194	194	194	194
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)				-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés				238	238	238	238
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)				-	_		_

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (1) (millions de dollars canadiens)

		T3 2022	
	Références avec les éléments		
	des fonds propres	Publié dans le Rapport aux	Consolidé selon le cadre
	réglementaires (2)	actionnaires	réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		37 968	37 968
Valeurs mobilières		106 188	119 300
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		106 188	119 300
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		16 823	16 944
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		78 136	49 094
Aux particuliers		44 638	44 638
Créances sur cartes de crédit		2 318	2 318
Aux entreprises et aux administrations publiques		70 497	70 497
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 287	6 287
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(952)	(388)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	` -	(388)
Insuffisance des provisions	i	-	` -
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(564)
Autres Actifs			· · ·
Instruments financiers dérivés		13 956	14 914
Autres		11 192	11 302
Goodwill	е	1 509	1 586
Immobilisations incorporelles	f	2 934	1 579
Actifs d'impôt différé		203	681
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	38
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	_	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		_	320
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		_	323
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	793
Participations significatives dans d'autres institutions financières		_	438
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	_	_
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		_	438
Autres		6 546	6 225
Total - Actif		387 051	372 874

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 283 M\$ et 4 M\$,

⁽²⁾ Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 - Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (1) (suite)

		T3 2022	
	Références avec les éléments		
	des fonds propres	Publié dans le Rapport aux	Consolidé selon le cadre
	réglementaires ⁽²⁾	actionnaires	réglementaire
Passif			
Dépôts		257 190	257 190
Instruments financiers dérivés		16 044	16 852
Autres passifs		91 210	98 053
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	.7	634
Passifs d'impôt différé		13	13
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	268
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	у	-	210
Autres passifs d'impôt différé		-	(465)
Autres		91 197	97 406
Dette subordonnée		1 510	1 510
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	10
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	S	-	-
Dette subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	1 500
Admissibles	r	-	1 500
Assujettis au retrait progressif	r'	-	
Total - Passif		365 954	373 605
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		21 095	21 095
Actions ordinaires	a	3 189	3 189
Surplus d'apport	a'	55	55
Résultats non distribués	b	15 174	15 174
Autres éléments cumulés du résultat global	С	27	27
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	71	71
Gains (pertes) nets de change non réalisés		(21)	(21)
Autres		(23)	(23)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		2 650	2 650
Admissibles	v	-	2 650
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
Instruments novateurs		-	-
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	-
Autres	·	-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	_	<u> </u>
Part incluse dans le calcul de T1	q	_	_
Part incluse dans le calcul de T2	s	_	<u>-</u>
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		_	2
Total - Capitaux propres	1	21 097	21 097
Total - Passif et capitaux propres	†	387 051	394 702

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 283 M\$ et 4 M\$, respectivement.

⁽²⁾ Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition du TLAC (1)

			2022			20	21	
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements							
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	14 270	13 833	13 515	12 973	12 574	11 997	11 563
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	(2)	(2)	(1)	(1)	(3)	(5)	(1)
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2 648	2 648	2 649	2 649	2 647	3 045	2 949
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	1 839	1 082	1 109	1 096	1 127	1 156	1 161
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	(23)	(164)		(75)	(45)	(45)	(84)
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	1 816	918	959	1 021	1 082	1 111	1 077
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	18 734	17 399	17 123	16 643	16 303	16 153	15 589
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires							
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant							
	toutes les autres exigences du tableau des modalités de TLAC	12 916	12 576	12 400	10 869	10 480	9 442	9 033
14	dont: montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1er janvier 2022	-	-	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	-	ı	-	-	-	-	_
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	12 916	12 576	12 400	10 869	10 480	9 442	9 033
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements							
18	TLAC avant déductions	31 650	29 975	29 523	27 512	26 783	25 595	24 622
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles au TLAC	_	_	_	_	_	_	_
	(non applicables aux BIS [™] et aux BIS ⁱ SPE)							1
	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(101)	(88)	(61)	(20)	(35)	(19)	(20)
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	_	-	-	-	_
22	TLAC disponible après déductions	31 549	29 887	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
	Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre du TLAC					ı		
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	111 377		106 168			98 705	97 183
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
	Ratios TLAC et réserves de fonds propres		0= 00/	0= 00/	00.00/	0= 00/	0= 00/	0= 00/
	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	28,3%	27,8%	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	8,2%	8,0%	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales							1
	de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	7,9%	7,2%	7,1%	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité							i
	accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%		3,5%	3,5%
29	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	dont: réserve contracyclique spécifique à la banque	-	-	-	-	-	-	-
31	dont: réserve applicable aux BIS¹ et aux BIS™	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
	s ratios de TLAC minimum contraquis depuis le 1 ^{et} povembre 2021							

⁽¹⁾ Les ratios de TLAC minimum sont requis depuis le 1^{er} novembre 2021.

⁽²⁾ Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales à des tierces parties étaient admissibles comme TLAC jusqu'au 1er janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (1)

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			T	3 2022					1	T2 2022		
				Rang de cré	éancier		Somme (1 à 5)			Rang de cr	éancier		Somme (1 à 5)
		1			4 (2)	5 ⁽³⁾		1			4 (2)	5 ⁽³⁾	
		Rang le	2	3				Rang le	2	3] !
		plus bas			Rang le p	lus élevé		plus bas			Rang le	plus élevé	
						Autres passifs excluant les						Autres passifs excluant les	5
		Actions	Actions	Dotto		instruments de recapitalisation		Actions	Actions	Dotto		instruments de recapitalisation	
1	Description du rang du créancier			subordonnée						subordonnée			
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 189	2 650	1 500	15 395	-	22 734	3 196	2 650	750	14 998		21 594
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	-	2 580	_	2 580	_	_	_	2 510	_	2 510
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins												
	ligne 3)	3 189	2 650	1 500	12 815	-	20 154	3 196	2 650	750	12 488	-	19 084
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 189	2 650	1 500	12 815	-	20 154	3 196	2 650	750	12 488	_	19 084
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	3 241	_	3 241	-	-	-	2 867	-	2 867
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	7 113	_	7 113	-	-	-	7 150	-	7 150
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	1 500	319	-	1 819	-	-	750	321	-	1 071
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	_	_	_	2 142	_	2 142	_	-	_	2 150	_	2 150
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 189	2 650	-	-	-	5 839	3 196	2 650	-	-	_	5 846

				Ţ	1 2022					Ī	4 2021		
				Rang de cré	éancier		Somme (1 à 5)			Rang de cr	éancier		Somme (1 à 5)
		1			4 (2)	5 ⁽³⁾		1			4 (2)	5 ⁽³⁾	
		Rang le	2	3				Rang le	2	3			<u>'</u>
		plus bas			Rang le p	olus élevé		plus bas			Rang le p	lus élevé	
					Instruments de	Autres passifs excluant les instruments de					Instruments de	Autres passifs excluant les instruments de	
		Actions	Actions	Dette	recapitalisation	recapitalisation		Actions	Actions	Dette	recapitalisation	recapitalisation	1
1	Description du rang du créancier	ordinaires	privilégiées	subordonnée	interne	interne		ordinaires	privilégiées	subordonnée	interne	interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 208	2 650	750	13 354	-	19 962	3 160	2 650	759	11 798	-	18 367
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	_	1 015	-	1 015	-	-	ı	949	-	949
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins												<u>'</u>
	ligne 3)	3 208	2 650	750	12 339	-	18 947	3 160	2 650	759	10 849	-	17 418
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 208	2 650	750	12 339	-	18 947	3 160	2 650	759	10 849	-	17 418
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	2 650	-	2 650	-	-	1	2 582	-	2 582
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	7 367	-	7 367	-	-	-	6 227	-	6 227
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	750	319	-	1 069	-	-	750	311	-	1 061
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	_	_	-	2 003	_	2 003	-	_	9	1 729	-	1 738
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 208	2 650	-	-	-	5 858	3 160	2 650	-	_	-	5 810

⁽¹⁾ Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

⁽²⁾ Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

⁽³⁾ Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

			2022			20	21	
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier							
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	387 051	369 785	366 888	355 795	354 040	350 742	343 637
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont							
	consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	35	33	9	(2)	22	20	14
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque (1)	(78)	(78)	(78)	(114)	(65)	(65)	(65)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la							
	mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽²⁾	(402)	(1 559)	3 217	2 252	3 420	5	3 859
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) (2)	4 296	3 969	6 416	3 936	4 752	5 157	3 754
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	31 328	30 463	30 971	30 477	30 357	29 568	27 716
8	Autres ajustements	(38 870)	(30 636)	(39 648)	(41 184)	(47 596)	(45 689)	(44 902)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013

⁽¹⁾ Les exigences du BSIF d'octobre 2018 en matière de divulgation au titre du ratio de levier permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

⁽²⁾ Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier – modèle de déclaration commun

			2022			20	21	
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	Divulgation commune du ratio de levier	_						
	Exposition au bilan	· <u>=</u>						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis,							i
	mais compte tenu des suretés)	324 351	312 588	303 578	298 494	289 192	285 293	281 196
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	, - J
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 400)	(4 390)	(3 422)	(4 620)	(3 696)	(3 946)	(3 088)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(3 594)	(3 609)		. ,	(3 143)	, ,	(2 721)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	317 357	304 589	296 659	290 495	282 353	278 369	275 387
	Expositions sur les instruments financiers dérivés							
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou							
	compensation bilatérale)	3 521	9 375	5 867	6 437	5 898	3 998	4 811
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	9 637	11 790	12 666	12 282	12 767	11 278	11 913
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	, - J
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	398	50	18	17	12	12	13
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-	-	
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	13 556	21 215	18 551	18 736	18 677	15 288	16 737
	Expositions sur les opérations de financement par titres							
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation),							i
	après ajustement pour opérations comptables de vente	16 823	11 741	15 178	7 516	8 791	11 356	10 419
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(2 320)	(1 423)	(1 918)	(1 945)	(600)	(752)	(1 272)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	6 616	5 392	8 334	5 881	5 352	5 909	5 026
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	21 119	15 710	21 594	11 452	13 543	16 513	14 173
	Autres expositions hors bilan							
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	97 530	95 471	95 272	93 926	92 825	90 948	87 397
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(66 202)	(65 008)	(64 301)	, ,	(62 468)	,	(59 681)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	31 328	30 463	30 971	30 477	30 357	29 568	27 716
	Fonds propres et expositions totales							
	Fonds propres de catégorie 1	16 918	16 481	16 164	15 622	15 221	15 042	14 512
	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16 869	16 438	16 116	15 514	15 092	14 898	14 341
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	383 360	371 977	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
	Ratio de levier							
	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%
22a	Ratio de levier - Selon Bâle III sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%

RC1 – Qualité du crédit des actifs (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

				_	T3 2022						_	T2 2022			
		а	b	С	d	e	f	g	a	b	С	d	e	f	g
					Dont la provisi	on pour pertes						Dont la provisi	on pour pertes		
		Valeurs compt	ables brutes ⁽²⁾		de créo	dit en méthode	Dont la		Valeurs compt	ables brutes ⁽²⁾		de cré	dit en méthode	Dont la	
			des			standard	provision			des			standard	provision	
					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes						Allouée dans	pour pertes	
			Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs
		Expositions			règlementaire	-	méthode	nettes				règlementaire	-	méthode	nettes
		en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)	en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit (4)	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)
1	Prêts (5)	608	208 549	957	46	51	860	208 200	603	195 192	920	39	39	842	194 875
2	Titres de dette	-	30 961	6	-	2	4	30 955	-	31 122	7	-	2	5	31 115
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	8	94 567	130	_	6	124	94 445	13	92 538	131	_	5	126	92 420
4	Total	616	334 077	1 093	46	59	988	333 600	616	318 852	1 058	39	46	973	318 410

					T1 2022							T4 2021			
		a	b	С	d	e	f	g	a	b	С	d	e	f	g
					Dont la provisi	on pour pertes						Dont la provisi	ion pour pertes		
		Valeurs compt	ables brutes (2)		de cré	dit en méthode	Dont la		Valeurs compt	ables brutes ⁽²⁾		de cré	dit en méthode	Dont la	
			des			standard	provision			des			standard	provision	
					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes	
			Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs
		Expositions				règlementaire		nettes					règlementaire	méthode	nettes
		en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)	en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit (4)	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)
1	Prêts (5)	596	197 853	935	30	22	883	197 514	653	188 199	1 003	25	10	968	187 849
2	Titres de dette	_	27 061	6	-	2	4	27 055	-	28 868	4	-	1	3	28 864
3	Engagements hors bilan (6)	12	92 247	145	ı	6	139	92 114	12	91 049	162	ı	6	156	90 899
4	Total	608	317 161	1 086	30	30	1 026	316 683	665	308 116	1 169	25	17	1 127	307 612

⁽¹⁾ Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

⁽²⁾ Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

⁽³⁾ La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

⁽⁴⁾ Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

⁽⁵⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

⁽⁶⁾ Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021
		a	a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	603	596	653	684	713
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	172	136	132	106	139
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(31)	(21)	(23)	(19)	(23)
4	Radiations	(30)	(42)	(94)	(38)	(39)
5	Autres variations (2)	(106)	(66)	(72)	(80)	(106)
6	Prêts (1) et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	608	603	596	653	684

⁽¹⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

⁽²⁾ Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

				T3 2022					T2 2022		
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
			Expositions					Expositions			
			assujetties aux		Expositions			assujetties aux		Expositions	
		Expositions non	techniques	Expositions	garanties par des	Expositions	Expositions non	techniques	Expositions	garanties par des	Expositions
		garanties - valeur	d'atténuation au	garanties par des	garanties	garanties par des	garanties - valeur	d'atténuation au	garanties par des	garanties	garanties par des
		comptable (1)	risque de crédit (1)	sûretés	financières	dérivés de crédit	comptable (1)	risque de crédit (1)	sûretés	financières	dérivés de crédit
1	Prêts (2)	127 253	81 860	74 243	7 398	-	116 196	79 562	72 134	7 082	-
2	Titres de dette	30 961	-	-	-	-	31 122	-	-	-	-
3	Total	158 214	81 860	74 243	7 398	-	147 318	79 562	72 134	7 082	-
4	Dont en défaut	472	96	69	25	-	436	125	93	30	-

				T1 2022					T4 2021		
		а	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
			Expositions					Expositions			
			assujetties aux		Expositions			assujetties aux		Expositions	
		Expositions non	techniques	Expositions	garanties par des	Expositions	Expositions non	techniques	Expositions	garanties par des	Expositions
		garanties - valeur		garanties par des	garanties		garanties - valeur		garanties par des	garanties	
		comptable (1)	risque de crédit (1)	sûretés	financières	dérivés de crédit	comptable ⁽¹⁾	risque de crédit ⁽¹⁾	sûretés	financières	dérivés de crédit
1	Prêts (2)	121 524	76 895	69 858	6 801	_	111 619	77 205	69 360	7 500	-
2	Titres de dette	27 061	_	_	_	_	28 868	_	_	-	-
3	Total	148 585	76 895	69 858	6 801	-	140 487	77 205	69 360	7 500	-
4	Dont en défaut	425	152	102	46	_	525	157	112	42	-

⁽¹⁾ Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

⁽²⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

									2	022								
				T3						T2						T1		
								Expositio	n en cas d	e défaut (ECD) b	rute (1)							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total		Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	
Autres que particuliers																		
Agriculture	7 210	572	6	-	_	7 788	6 981	591	5	-	_	7 577	6 789	546	5	-	_	7 340
Pétrole & gaz (2)	1 186	2 286	62	-	_	3 534	1 473	2 196	89	-	-	3 758	1 792	1 973	83	-	-	3 848
Mines	916	1 391	210	-	263	2 780	591	1 584	211	-	249	2 635	394	1 507	192	-	191	2 284
Services publics (2)	9 392	6 568	1 821	-	1	17 782	8 800	6 083	1 786	-	-	16 669	8 366	5 658	1 513	-	-	15 537
Services publics excluant pipelines	7 079	3 671	1 613	-	1	12 364	6 654	3 562	1 610	-	-	11 826	6211	4 144	1 361	-	-	11 716
Pipelines	2 313	2 897	208	-	-	5 418	2 146	2 521	176	-	-	4 843	2 155	1 514	152	-	-	3 821
Constructions non immobilières (3)	2 113	991	122	-	-	3 226	2 051	927	112	-	-	3 090	1 830	928	113	-	_	2 871
Fabrication ⁽²⁾	6 807	2 384	348	-	-	9 539	6 042	2 383	310	-	-	8 735	5 685	2 774	259	-	_	8 718
Commerce de gros	3 008	1 038	54	-	_	4 100	2 905	921	56	-	-	3 882	2 498	1 125	56	-	_	3 679
Commerce de détail	3 212	1 270	57	-	-	4 539	3 230	1 408	56	-	-	4 694	2 949	1 389	50	-	_	4 388
Transports	2 294	1 321	91	46	1	3 753	2 187	1 143	98	60	1	3 489	2 030	1 264	92	48	_	3 434
Communications	1 701	1 509	241	-	-	3 451	1 634	1 438	313	-	-	3 385	1 594	2 067	321	-	_	3 982
Services financiers (2)	44 564	4 989	1 693	145 717	1 484	198 447	42 921	4 866	1 582	135 635	4 856	189 860	41 946	4 790	1 535	131 738	2 902	182 911
Services immobiliers et constructions																		
immobilières ⁽⁴⁾	19 007	4 905	325	-	-	24 237	18 169	4 332	365	-	-	22 866	17 720	4 317	305	-	_	22 342
Services professionnels	1 986	1 029	261	-	-	3 276	1 895	1 045	283	-	-	3 223	1 729	1 055	296	-	_	3 080
Éducation et soins de santé	3 222	980	17	6	_	4 225	3 327	1 321	10	7	_	4 665	3 866	1 731	11	9	_	5 617
Autres services	6 514	2 185	481	49	27	9 256	6 070	2 275	501	47	27	8 920	5 971	2 121	919	51	27	9 089
Gouvernement	29 551	1 337	3	38 646	302	69 839	24 802	1 402	3	38 466	333	65 006	30 026	1 348	5	38 336	294	70 009
Autres (2)	5 805	15	334	1 494	4	7 652	5 830	19	275	1 369	4	7 497	5 617	89	276	739	13	6 734
Total – Autres que particuliers (5)	148 488	34 770	6 126	185 958	2 082	377 424	138 908	33 934	6 055	175 584	5 470	359 951	140 802	34 682	6 031	170 921	3 427	355 863

⁽¹⁾ ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

⁽²⁾ La présentation a été modifiée en T3 2022 pour mieux refléter les catégories d'emprunteurs selon leur définition. Les données comparatives ont été reclassées.

⁽³⁾ Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

⁽⁴⁾ Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

⁽⁵⁾ Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

									2	021								
				T4						T3						T2		
								Expositio	n en cas d	e défaut (ECD) b	orute (1)							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	
Autres que particuliers																		
Agriculture	6 584	540	5	-	-	7 129	6 399	515	7	-	-	6 921	6 213	499	6	_	-	6 718
Pétrole & gaz (2)	1 849	1 660	79	-	-	3 588	1 958	1 923	55	-	-	3 936	2 116	1 978	138	-	-	4 232
Mines	473	1 477	197	-	160	2 307	473	1 326	198	-	141	2 138	589	1 153	198	-	-	1 940
Services publics (2)	8 255	5 093	1 383	-	-	14 731	7 441	5 010	1 391	-	-	13 842	7 341	4 607	1 463	-	-	13 411
Services publics excluant pipelines	5 952	3 742	1 206	-	-	10 900	5 438	3 482	1 222	-	-	10 142	5 371	3 047	1 302	-	-	9 720
Pipelines	2 303	1 351	177	-	-	3 831	2 003	1 528	169	-	-	3 700	1 970	1 560	161	-	-	3 691
Constructions non immobilières (3)	1 775	1 034	113	-	-	2 922	1 654	1 165	104	-	-	2 923	1 452	1 071	107	-	-	2 630
Fabrication (2)	5 466	2 731	335	-	-	8 532	5 408	2 584	324	-	-	8 316	5 278	2 674	326	-	-	8 278
Commerce de gros	2 506	1 031	56	-	-	3 593	2 847	1 061	51	-	-	3 959	2 524	959	53	-	-	3 536
Commerce de détail	2 833	1 433	42	-	-	4 308	2 940	1 485	41	-	-	4 466	2 748	1 519	41	-	-	4 308
Transports	1 848	1 298	82	48	1	3 277	1 871	1 239	80	48	1	3 239	1 669	1 151	83	37	-	2 940
Communications	1 369	2 212	934	-	-	4 515	1 262	2 074	937	-	-	4 273	1 129	1 999	705	-	-	3 833
Services financiers (2)	36 180	4 929	1 594	121 821	2 251	166 775	39 862	4 562	1 643	123 044	2 233	171 344	37 982	4 487	1 505	120 908	2 101	166 983
Services immobiliers et constructions																		
immobilières ⁽⁴⁾	16 924	4 347	292	-	-	21 563	17 274	4 561	283	-	-	22 118	15 752	4 592	275	-	-	20 619
Services professionnels	1 599	1 134	300	-	-	3 033	1 561	1 096	291	-	-	2 948	1 504	1 088	289	-	-	2 881
Éducation et soins de santé	3 871	1 728	11	3	-	5 613	3 903	1 605	12	6	-	5 526	3 682	1 893	11	19	-	5 605
Autres services	5 991	2 053	407	1	-	8 452	6 255	1 896	446	28	-	8 625	6 248	1 640	462	13	-	8 363
Gouvernement	30 461	1 373	5	33 339	291	65 469	31 051	1 416	5	30 954	238	63 664	32 425	1 633	6	32 324	210	66 598
Autres (2)	5 156	53	282	1 552	_	7 043	5 006	174	431	1 881	-	7 492	4 836	-	432	1 632	1	6 901
Total – Autres que particuliers (5)	133 140	34 126	6 117	156 764	2 703	332 850	137 165	33 692	6 299	155 961	2 613	335 730	133 488	32 943	6 100	154 933	2 312	329 776

⁽¹⁾ ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

⁽²⁾ La présentation a été modifiée en T3 2022 pour mieux refléter les catégories d'emprunteurs selon leur définition. Les données comparatives ont été reclassées.

⁽³⁾ Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

⁽⁴⁾ Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

⁽⁵⁾ Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) (1)

						2022						20	21
					T3					T2	T1	T4	T3
			Type d'actif				Type de client						
			Transactions assimilées à des										
	Montants utilisés		accords de prise en pension (2)	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan (3)		États souverains	Institutions financières		Total	Total	Total	Total
Europe (4)	482	154	734	159	197	748	149	829	1 726	1 802	2 174		2 320
Royaume-Uni	1 250	99	940	1 215	5	273	43	3 193	3 509	3 860	4 104	4 251	4 756
Amérique latine	150	68	57	36	_	48	53	210	311	270	294	263	416
Asie	2 125	461	5 448	26	20	1 327	6 525	228	8 080	7 923	10 112	8 414	8 032
Autre	55	2	140	191	3	304	-	87	391	456	387	363	400
Total (5)	4 062	784	7 319	1 627	225	2 700	6 770	4 547	14 017	14 311	17 071	16 560	15 924

⁽¹⁾ Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculée selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

⁽³⁾ Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

⁽⁴⁾ Excluant le Royaume-Uni.

⁽⁵⁾ Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

				T3 2022						T2 2022			
		a	b	С	d	e	f	a	b	С	d	e	f
		Expositi	ons avant prise	Expositi	ons après prise			Exposit	ions avant prise	Exposit	ions après prise		
			pte des FCEC et		ompte des FCEC				pte des FCEC et		ompte des FCEC		
		des	techniques ARC	et des	techniques ARC			des	techniques ARC	et des	techniques ARC		
		Montants	Montants	Montants	Montant		Densité		Montants	Montants	Montant		Densité
	Classes d'actifs	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR	des APR	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR	des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 309	800	2 309	-	1 212	52%	2 320	828	2 320	-	1 216	52%
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	360	-	360	-	-	0%	342	-	342	-	-	0%
4	Institutions financières	1 018	4 826	1 018	292	694	53%	1 081	4 771	1 081	244	820	62%
5	Entreprises d'investissement	-	_	-	-	-	0%	-	_	-	-	-	0%
6	Entreprises	8 588	1 007	8 588	258	4 900	55%	8 540	733	8 540	213	4 776	55%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 595	255	4 595	99	3 142	67%	4 403	273	4 403	101	2 974	66%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	8 149	136	8 149	55	2 868	35%	7 779	181	7 779	56	2 705	35%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	356	_	356	-	356	100%	311	_	311	-	311	100%
10	Actions	-	_	_	-	-	0%	-	_	-	-	-	0%
11	Prêts en souffrance	134	_	134	_	162	121%	95	_	95	-	87	92%
12	Catégories plus risquées	-	_	_	_	_	0%	-	_	_	-	-	0%
13	Autres actifs (2)	5 008	-	5 008	-	3 614	72%	4 884	_	4 884	ı	3 464	71%
14	Total	30 517	7 024	30 517	704	16 948	54%	29 755	6 786	29 755	614	16 353	54%

				T1 2022						T4 2021			
		а	b	С	d	e	f	a	b	С	d	е	f
		Expositi	ons avant prise	Expositi	ons après prise			Exposit	ions avant prise	Exposit	ons après prise		
			pte des FCEC et		ompte des FCEC				ipte des FCEC et		ompte des FCEC		
		des t	techniques ARC	et des	techniques ARC		ļ.	des	techniques ARC	et des	techniques ARC		
		Montants	Montants	Montants	Montant		Densité	Montants	Montants	Montants	Montant		Densité
	Classes d'actifs	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR	des APR	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 408	817	2 408	-	1 322	55%	2 483	835	2 483	-	1 806	73%
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	366	-	366	-	-	0%	260	-	260	-	-	0%
4	Institutions financières	1 078	4 769	1 078	243	788	60%	888	4 782	888	257	675	59%
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	0%	_	-	-	-	-	0%
6	Entreprises	8 577	639	8 577	141	4 967	57%	7 678	601	7 678	154	4 335	55%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	5 677	272	5 677	91	3 667	64%	5 214	244	5 214	74	3 280	62%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 164	165	7 164	52	2 631	36%	6 817	157	6 817	50	2 440	36%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	231	-	231	-	231	100%	207	-	207	-	207	100%
10	Actions	-	-	-	-	-	0%	_	-	-	-	-	0%
11	Prêts en souffrance	66	-	66	-	54	82%	52	2	52	_	43	83%
12	Catégories plus risquées	42	-	42	-	63	150%	4	-	4	_	6	150%
13	Autres actifs (2)	4 974	-	4 974	_	3 561	72%	4 808	-	4 808	_	3 192	66%
	Total	30 583	6 662	30 583	527	17 284	56%	28 411	6 621	28 411	535	15 984	55%

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

						1	3 2022									Ţ	2 2022				
	_	а	b	С	d	e	f	g	h	i	j	a	b	С	d	e	f	g	h	i	j
_	Pondération des risques Classes d'actifs	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 097	-	-	_	-	-	1 212	-	-	2 309	1 104	-	-	-	1	-	1 216	-	-	2 320
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_
3	Banques multilatérales de développement	360	-	-	-	-	-	-	-	-	360	342	-	-	-	-	-	-	-	-	342
4	Institutions financières	155	-	567	-	15	-	573	-	-	1 310	145	-	442	-	13	-	725	-	-	1 325
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_
6	Entreprises	3 944	-	-	-	-	-	4 902	-	-	8 846	3 977	-	-	-	-	-	4 776	-	-	8 753
7	Portefeuilles de détail réglementaires	506	-	-	-	-	4 188	-	-	-	4 694	539	-	-	-	-	3 965	-	-	_	4 504
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	1 086	-	-	6 166	33	901	18	-	-	8 204	975	-	-	6 087	36	719	18	-	_	7 835
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	356	-	-	356	-	-	-	-	-	-	311	-	-	311
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	_	_
11	Prêts en souffrance	10	-	-	-	-	-	48	76	-	134	11	-	-	-	-	_	77	7	-	95
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	_
13	Autres actifs (3)	1 394	-	-	_	_	_	3 614	_	_	5 008	1 238	-	228	_	-	_	3 418	_	_	4 884
14	Total	8 552		567	6 166	48	5 089	10 723	76	-	31 221	8 331	-	670	6 087	49	4 684	10 541	7	_	30 369

						1	1 2022									Т	4 2021				
		a	b	С	d	е	f	g	h	i	j	a	b	С	d	e	f	g	h	i	j
	Pondération des risques Classes d'actifs	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾		10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 087	-	-	-	-	-	1 321	-	-	2 408	677	-	-	-	-	-	1 806	_	-	2 483
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	366	-	_	-	-	-	-	-	-	366	260	-	-	-	-	-	-	-	-	260
4	Institutions financières	158	-	459	-	13	-	691	-	-	1 321	133	-	414	-	11	-	587	-	-	1 145
5	Entreprises d'investissement	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	, - J
6	Entreprises	3 751	-	_	-	-	-	4 967	-	-	8 718	3 497	-	-	-	-	-	4 335	-	-	7 832
7	Portefeuilles de détail réglementaires	879	-	_	-	-	4 889	-	-	-	5 768	915	-	-	-	-	4 373	-	-	-	5 288
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	630	-	_	5 760	30	785	11	-	-	7 216	776	-	-	5 309	30	740	12	-	-	6 867
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	_	-	-	-	231	-	-	231	-	-	-	-	-	-	207	_	-	207
10	Actions	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	, - J
11	Prêts en souffrance	12	-	_	-	-	-	54	-	-	66	10	-	-	-	-	-	39	3	-	52
12	Catégories plus risquées	-	-	_	-	-	_	-	42	-	42	-	-	-	_	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs (3)	1 199	-	268	_	-	_	3 507	_	_	4 974	1 375	-	302	-	-	-	3 131	_	_	4 808
14	Total	8 082	-	727	5 760	43	5 674	10 782	42	_	31 110	7 643	-	716	5 309	41	5 113	10 117	7	_	28 946

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

⁽²⁾ Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁽³⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

							T3 2022						
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
	F	bilan brutes	en compte des	FCFC (3)	techniques ARC	DD (4)	Nombre de	DCD (6)	Échéance	A DD (8)	Densité des	Perte attendue (10)	
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs (5)	PCD moyenne ⁽⁶⁾	moyenne ⁽⁷⁾	APR (8)	APR (9)	attendue (19)	pertes de crédit
Prêts hypothécaires		856	-	0%	856	0,08%	52 549	6,9%		13	1,5%	1	
	0.15 à < 0.25	298	-	0%	298	0,19%	12 326	7,9%		11	3,2%	_	
	0.25 à < 0.50	390	-	0%	390	0,36%	15 343	6,2%		16	4,0%	_	
	0.50 à < 0.75	286 475	-	0% 0%	286 475	0,60%	6 682	5,0% 3,9%		13	4,6%	_	
	0.75 à < 2.50 2.50 à < 10.00	475 90	-	0%	475 90	1,23%	9 535 2 006	3,9%		26 9	5,7% 9,9%	_	
	10.00 à < 10.00	29	_	0%	29	4,43% 30,42%	673	2,8%		9 5	9,9% 16,4%	_	
	100.00 a < 100.00 100.00 (défaut)	14	_ [0%	14	100,00%	240	2,8%		3	20,3%	_	
	Sous-total	2 438	_	0%	2 438	1,52%	99 354	5,9%		96	3,9%	1	4
			18 750	36%	47 650	0,07%	243 636	19,6%		1 683	3,5%	6	4
Prêts hypothécaires résidentiels et	0.00 a < 0.15 0.15 à < 0.25	40 809 7 250	18 750	36% 44%	7 832	0,07% 0,19%	243 636	19,6%		683	3,5% 8,7%	3	
	0.15 à < 0.25 0.25 à < 0.50	7 250 7 091	1 287	63%	7 899	0,19%	29 808 25 773	20,9%		1 053	13,3%	6	
_	0.50 à < 0.75	1 892	178	59%	1 998	0,34%	7 615	22,5%		419	21,0%	3	
1 "	0.75 à < 2.50	3 078	186	71%	3 209	1,14%	11 933	21,2%		954	21,0% 29,7%	8	
	2.50 à < 10.00	575	31	69%	5 209 597	4,49%	3 122	19,4%		372	62,3%	5	
	10.00 à < 10.00	125	1	211%	127	20,77%	797	19,8%		143	113,0%	5	
	100.00 a \ 100.00	58	2	62%	59	100,00%	445	19,6%		104	176,1%	4	
	Sous-total	60 878	21 758	39%	69 371	0,34%	323 129	20,1%		5 411	7,8%	40	42
	0.00 à < 0.15	741	7 103	76%	6 126	0,05%	922 977	79,9%		174	2,8%	3	
	0.15 à < 0.25	221	637	89%	786	0,20%	214 370	85,7%		78	9,9%	1	
	0.25 à < 0.50	304	390	84%	632	0,36%	128 165	81,4%		91	14,4%	2	
	0.50 à < 0.75	216	255	88%	440	0,64%	64 251	75,3%		95	21,5%	2	
	0.75 à < 2.50	513	254	94%	753	1,42%	195 807	83,3%		331	44,0%	9	
	2.50 à < 10.00	325	88	113%	425	4,43%	201 664	85,9%		422	99,5%	16	
	10.00 à < 100.00	53	10	79%	61	19,02%	30 300	86,8%		137	225,5%	10	
	100.00 (défaut)	14	-	45%	14	100,00%	3 529	72,6%		17	121,9%	9	
	Sous-total	2 387	8 737	78%	9 237	0,70%	1 761 063	80,9%		1 345	14,6%	52	205
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 022	2 522	64%	3 624	0,06%	129 787	51,7%		339	9,4%	1	
	0.15 à < 0.25	1 037	396	62%	1 282	0,20%	55 355	53,5%		302	23,6%	1	
	0.25 à < 0.50	1 600	368	63%	1 834	0,37%	77 880	52,5%		605	33,0%	4	
	0.50 à < 0.75	1 315	324	82%	1 580	0,64%	59 278	55,8%		769	48,7%	6	
	0.75 à < 2.50	5 573	214	77%	5 738	1,36%	190 170	38,2%		2 611	45,5%	31	
	2.50 à < 10.00	1 044	85	74%	1 107	4,06%	56 690	50,5%		848	76,6%	23	
	10.00 à < 100.00	284	13	52%	291	22,97%	11 213	52,9%		349	120,0%	34	
	100.00 (défaut)	90	4	29%	91	100,00%	7 238	51,8%		53	58,0%	53	
	Sous-total	12 965	3 926	66%	15 547	1,95%	587 611	47,3%		5 876	37,8%	153	168

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre de comptes de détail.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

⁽⁹⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽¹⁰⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

							T3 2022						
		a	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	l
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pou
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 960	8 744	84%	9 127	0,09%	796	44,7%	2,42	2 343	25,7%	4	
,	0.15 à < 0.25	15 446	16 956	90%	27 936	0,20%	3 335	37,3%	2,42	8 656	31,0%	20	
	0.25 à < 0.50	11 589	7 193	91%	17 212	0,36%	2 491	36,6%	2,55	7 174	41,7%	23	
	0.50 à < 0.75	13 347	4 971	91%	17 191	0,56%	2 646	35,1%	2,26	7 902	46,0%	33	
	0.75 à < 2.50	22 764	6 937	89%	27 453	1,13%	6 302	34,9%	2,17	16 942	61,7%	108	
	2.50 à < 10.00	3 345	721	72%	3 943	4,42%	872	34,6%	1,53	3 645	92,4%	60	
	10.00 à < 100.00	129	17	89%	140	16,60%	51	42,9%	1,09	257	184,0%	10	
	100.00 (défaut)	432	45	94%	462	100,00%	162	40,0%	1,28	281	60,9%	172	
	Sous-total	70 012	45 584	89%	103 464	1,15%	16 655	36,8%	2,31	47 200	45,6%	430	561
États souverains	0.00 à < 0.15	60 260	6 950	98%	66 515	0,01%	617	8,8%	2,08	547	0,8%	1	
	0.15 à < 0.25	68	-	0%	68	0,21%	1	14,5%	1,00	7	10,6%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	2.50 à < 10.00	-	55	96%	49	8,62%	2	16,6%	1,00	31	64,4%	1	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	100.00 (défaut)	_	-	0%	_	0%	_	0%	_	_	0%	ı	
	Sous-total	60 328	7 005	98%	66 632	0,02%	620	8,8%	2,08	585	0,9%	2	2
Institutions	0.00 à < 0.15	3 743	785	44%	4 182	0,05%	67	49,5%	1,43	757	18,1%	1	
financières	0.15 à < 0.25	141	17	0%	158	0,18%	25	57,2%	1,67	79	49,8%	-	
	0.25 à < 0.50	8	132	85%	140	0,36%	8	26,7%	1,08	47	33,1%	-	
	0.50 à < 0.75	20	2	0%	22	0,56%	8	48,9%	1,00	18	81,4%	-	
	0.75 à < 2.50	954	6	100%	1 600	1,88%	10	19,1%	1,83	674	42,1%	6	
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	3,19%	2	29,9%	1,00	-	70,5%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	100.00 (défaut)	-	_	0%	_	0%	_	0%	_	-	0%	_	
	Sous-total	4 866	942	49%	6 102	0,54%	120	41,2%	1,53	1 575	25,8%	7	6
Total (tous les porte	ofouillos)	213 874	87 952	72%	272 791	0,69%	2 788 552	27,7%	2,00	62 088	25,0%	685	988

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

⁽⁹⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽¹⁰⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

							T2 2022						
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	i	k	l
			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
_	1 1 (1)	bilan brutes	en compte des	EGE 6 (3)	techniques ARC		Nombre de		Échéance	(9)	Densité des	Perte	Provisions pour
	ourchette de PD ⁽¹⁾	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	APR (9)	attendue (10)	pertes de crédit
	.00 à < 0.15	830	-	0%	830	0,07%	55 230	6,2%		10	1,2%	1	
	.15 à < 0.25	242	-	0%	242	0,19%	12 638	7,2%		7	3,0%	-	
	.25 à < 0.50	297	-	0%	297	0,36%	15 775	5,4%		10	3,5%	-	
	.50 à < 0.75	186	-	0%	186	0,60%	6 711	4,3%		8	4,1%	-	
	.75 à < 2.50	318	-	0%	318	1,23%	9 456	3,8%		18	5,5%	-	
	.50 à < 10.00	68	-	0%	68	4,37%	2 067	3,1%		7	9,7%	-	
	0.00 à < 100.00	33	-	0%	33	28,33%	712	2,8%		5	16,2%	-	
I —	00.00 (défaut)	17	-	0%	17	100,00%	312	2,8%		2	12,6%	-	
	ous-total	1 991	-	0%	1 991	1,85%	102 901	5,4%		67	3,4%	1	3
Prêts hypothécaires 0.	.00 à < 0.15	34 841	17 694	50%	43 669	0,07%	229 745	18,9%		1 488	3,4%	6	
résidentiels et 0.	.15 à < 0.25	9 124	1 475	67%	10 110	0,19%	35 738	20,2%		860	8,5%	4	
marges de crédit 0.	.25 à < 0.50	9 324	1 508	73%	10 426	0,34%	32 752	21,0%		1 350	12,9%	7	
hypothécaires - 0.	.50 à < 0.75	2 388	238	71%	2 557	0,60%	8 775	21,4%		512	20,0%	3	
non-assurés 0.	.75 à < 2.50	2 840	203	73%	2 988	1,09%	10 314	20,9%		859	28,7%	7	
2.	.50 à < 10.00	375	22	72%	390	4,45%	2 165	19,3%		239	61,4%	3	
10	0.00 à < 100.00	98	2	85%	100	25,70%	660	19,8%		113	112,7%	5	
10	00.00 (défaut)	53	2	103%	55	100,00%	468	18,9%		89	162,2%	5	
Sc	ous-total	59 043	21 144	53%	70 295	0,33%	320 617	19,6%		5 510	7,8%	40	45
Crédit rotatif 0.	.00 à < 0.15	750	6 980	76%	6 027	0,05%	920 866	79,6%		168	2,8%	2	
admissible 0.	.15 à < 0.25	210	587	89%	730	0,20%	207 255	85,7%		72	9,9%	1	
0.	.25 à < 0.50	289	365	84%	596	0,36%	125 172	81,2%		86	14,4%	2	
0.	.50 à < 0.75	205	237	87%	412	0,64%	61 210	74,9%		88	21,5%	2	
0.	.75 à < 2.50	485	238	94%	709	1,42%	192 097	83,1%		312	44,1%	9	
2.	.50 à < 10.00	313	103	112%	428	4,36%	201 863	86,2%		423	98,7%	16	
10	0.00 à < 100.00	50	10	78%	57	19,32%	29 407	86,3%		129	225,2%	10	
10	00.00 (défaut)	12	-	24%	12	100,00%	3 482	70,8%		9	74,6%	8	
Sc	ous-total	2 314	8 520	78%	8 971	0,68%	1 741 352	80,6%		1 287	14,4%	50	199
Particuliers - autres 0.	.00 à < 0.15	2 080	2 493	63%	3 657	0,06%	129 082	51,2%		336	9,2%	1	
0.	.15 à < 0.25	1 012	387	61%	1 248	0,20%	55 550	53,0%		291	23,3%	1	
0.	.25 à < 0.50	1 500	362	62%	1 724	0,37%	77 153	53,1%		575	33,3%	3	
0.	.50 à < 0.75	1 273	292	81%	1 511	0,64%	58 478	55,6%		733	48,5%	5	
0.	.75 à < 2.50	5 102	209	76%	5 260	1,30%	185 605	36,8%		2 281	43,4%	26	
2.	.50 à < 10.00	1 026	76	75%	1 082	4,04%	56 732	50,2%		824	76,2%	22	
10	0.00 à < 100.00	243	11	50%	249	22,91%	10 769	52,8%		302	121,2%	29	
10	00.00 (défaut)	90	9	41%	93	100,00%	7 161	50,6%		66	70,4%	53	
Sc	ous-total	12 326	3 839	65%	14 824	1,91%	580 530	46,9%		5 408	36,5%	140	160

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre de comptes de détail.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

⁽⁹⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽¹⁰⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

							T2 2022						
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Fourchette de PD (1)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen (3)	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne (4)	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pou pertes de créd
Entreprises	0.00 à < 0.15	3 497	8 906	85%	9 628	0,09%	850	45,6%	2,32	2 497	25,9%	4	p = 100 00 00 00 00
	0.15 à < 0.25	14 687	16 202	90%	26 800	0,20%	3 101	37,9%	2,29	8 508	31,7%	20	
	0.25 à < 0.50	11 673	6 953	90%	16 937	0,36%	2 460	35,7%	2,51	6 698	39,5%	22	
	0.50 à < 0.75	12 739	4 859	90%	16 453	0,56%	2 607	35,4%	2,17	7 678	46,7%	32	
	0.75 à < 2.50	21 189	6 258	87%	25 296	1,13%	6 500	33,7%	2,11	15 001	59,3%	96	
	2.50 à < 10.00	3 399	783	75%	4 047	4,39%	918	34,6%	1,47	3 722	92,0%	62	
	10.00 à < 100.00	141	49	58%	183	18,00%	56	39,3%	1,09	312	170,0%	13	
	100.00 (défaut)	387	21	82%	404	100,00%	169	37,1%	1,40	344	85,3%	185	
	Sous-total	67 712	44 031	88%	99 748	1,12%	16 661	36,6%	2,23	44 760	44,9%	434	557
tats souverains	0.00 à < 0.15	51 212	7 685	98%	58 117	0,01%	627	8,4%	2,28	538	0,9%	1	
	0.15 à < 0.25	58	-	0%	58	0,21%	1	14,5%	1,00	6	10,6%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	_	-	0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	_	0%	-	-	0%	_	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	2.50 à < 10.00	-	55	96%	49	8,62%	2	16,6%	1,00	31	64,4%	1	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	100.00 (défaut)	_	-	0%	_	0%	_	0%	_	_	0%	_	
	Sous-total	51 270	7 740	98%	58 224	0,02%	630	8,4%	2,28	575	1,0%	2	2
Institutions	0.00 à < 0.15	5 639	415	6%	6 113	0,05%	70	47,7%	1,30	1 008	16,5%	2	
financières	0.15 à < 0.25	283	17	0%	299	0,20%	28	46,7%	1,37	117	39,1%	-	
	0.25 à < 0.50	23	132	85%	155	0,36%	7	28,2%	1,19	55	35,5%	-	
	0.50 à < 0.75	16	2	0%	17	0,56%	8	47,4%	1,00	14	78,7%	_	
	0.75 à < 2.50	637	6	100%	1 285	1,84%	8	11,5%	2,23	370	28,8%	3	
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	3,20%	2	29,9%	1,00	-	70,6%	_	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
	100.00 (défaut)	_	_	0%	_	0%	_	0%	-	_	0%	_	
	Sous-total	6 598	572	25%	7 869	0,36%	123	41,3%	1,45	1 564	19,9%	5	7
Total (tous les porte	fouilles	201 254	85 846	76%	261 922	0.68%	2 762 814	27,8%	2,00	59 171	25,1%	672	973

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

⁽⁹⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽¹⁰⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

			T3 2022			T2 2022	
			a			a	
			Dont l'approche fondée			Dont l'approche fondée	
		Risque autre que le risque de	sur les notations internes	Risque de crédit de	Risque autre que le risque	sur les notations internes	Risque de crédit de
		crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie (1)	de crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie (1)
1	APR au début	79 537	60 489	9 341	79 504	59 639	9 385
2	Taille du portefeuille (2)	3 450	2 663	(950)	1 561	1 356	219
3	Qualité du portefeuille (3)	226	226	(285)	(857)	(830)	(540)
4	Mises à jour des modèles (4)	(74)	(74)	87	(708)	233	42
5	Méthode et politique (5)	-1	`-	-	· -	-	-
6	Acquisitions et cessions	_	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	(90)	(44)	(13)	37	91	235
8	Autres (6)	<u> </u>	` -	· -	-	-	-
	APR à la fin	83 049	63 260	8 180	79 537	60 489	9 341

			T1 2022			T4 2021	
			a			a	
			Dont l'approche fondée			Dont l'approche fondée	
		Risque autre que le risque de	sur les notations internes		Risque autre que le risque		Risque de crédit de
		crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie (1)	de crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	77 755	58 831	9 458	76 414	58 417	9 500
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	1 174	541	(172)	2 073	1 054	(129)
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(16)	(16)	(6)	(552)	(552)	122
4	Mises à jour des modèles (4)	29	29	=	(7)	(7)	_
5	Méthode et politique (5)	-	-	-	=	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	562	254	105	(173)	(81)	(35)
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	=
9	APR à la fin	79 504	59 639	9 385	77 755	58 831	9 458

⁽¹⁾ Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

⁽²⁾ La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

⁽³⁾ La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

⁽⁴⁾ La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les disfonctionnements liés aux modèles.

⁽⁵⁾ La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

⁽⁶⁾ La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribuées à aucune autre catégorie.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting (1)

						20	22					
				T3						T2		
	PD moyenne	PD	PCD moyenne	PCD	ECD	ECD	PD moyenne	PD	PCD moyenne	PCD	ECD	ECD
	estimée (%)	observée (%)	estimée (%) (2)	observée (%) (3)	estimée (%) (4)	observée (%) (4)	estimée (%)	observée (%)	estimée (%) (2)	observée (%) (3)	estimée (%) (4)	observée (%) (4)
Particuliers (5)												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,64%	0,21%	2,64%	S.O.	S.O.	S.O.	0,72%	0,21%	2,64%	S.O.	s.o.	S.O.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges												
de crédit hypothécaires (7)	0,27%	0,13%	20,67%	4,29%	89,23%	88,15%	0,28%	0,12%	21,48%	3,85%	91,03%	86,69%
Crédit rotatif admissible	0,96%	0,75%	87,97%	78,63%	106,58%	100,57%	1,01%	0,73%	87,38%	78,74%	106,54%	100,60%
Particuliers - autres	1,49%	0,73%	41,40%	30,54%	82,20%	76,35%	1,53%	0,71%	41,29%	30,83%	79,82%	72,11%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,00%	0,19%	31,26%	19,23%	96,31%	79,06%	1,06%	0,20%	30,94%	19,45%	94,60%	74,37%
États souverains ⁽⁹⁾	0,07%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	S.O.	0,07%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières (9)	0,51%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	S.O.	0,45%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.

				2022			2021							
				T1						T4				
	PD moyenne	PD	PCD moyenne	PCD	ECD	ECD	PD moyenne	PD	PCD moyenne	PCD	ECD	ECD		
	estimée (%)	observée (%)	estimée (%) (2)	observée (%) (3)	estimée (%) (4)	observée (%) (4)	estimée (%)	observée (%)	estimée (%) (2)	observée (%) (3)	estimée (%) (4)	observée (%) (4)		
Particuliers (5)														
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,78%	0,18%	2,64%	S.O.	S.O.	S.O.	1,01%	0,18%	2,64%	S.O.	S.O.	S.O.		
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges														
de crédit hypothécaires (7)	0,31%	0,11%	21,53%	5,44%	91,33%	85,96%	0,38%	0,11%	21,11%	4,26%	90,17%	84,67%		
Crédit rotatif admissible	1,07%	0,73%	86,63%	77,97%	106,59%	100,56%	1,07%	0,73%	85,54%	76,13%	106,70%	100,65%		
Particuliers - autres	1,60%	0,70%	42,34%	28,70%	78,76%	69,80%	1,64%	0,76%	43,33%	29,99%	79,42%	69,73%		
Autres que particuliers ⁽⁸⁾														
Entreprises	1,04%	0,24%	28,49%	15,89%	93,08%	67,48%	1,06%	0,32%	29,79%	14,62%	88,71%	74,24%		
États souverains (9)	0,06%	0,00%	11,80%	S.O.	88,30%	S.O.	0,07%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.		
Institutions financières (9)	0,44%	0,00%	39,00%	S.O.	100,00%	S.O.	0,47%	0,00%	39,00%	S.O.	100,00%	s.o.		

⁽¹⁾ La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T3 2022 les pourcentages estimés sont en date du 30 juin 2021 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

⁽²⁾ La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

⁽³⁾ La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

⁽⁴⁾ Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

⁽⁵⁾ La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

⁽⁶⁾ La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

⁽⁷⁾ Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

⁽⁸⁾ La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

⁽⁹⁾ La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

			T3 2022			T2 2022							
			Coefficient de					Coefficient de					
	Montants au	Montants hors	pondération des	Valeurs des		Montants au	Montants hors	pondération des	Valeurs des				
	bilan	bilan	risques	expositions	APR	bilan	bilan	risques	expositions	APR			
Actions sous l'exemption de matérialité	707	118	100%	766	812	772	126	100%	835	885			

			T1 2022			T4 2021							
			Coefficient de					Coefficient de					
	Montants au	Montants hors	pondération des	Valeurs des		Montants au	Montants hors	pondération des	Valeurs des				
	bilan	bilan	risques	expositions	APR	bilan	bilan	risques	expositions	APR			
Actions sous l'exemption de matérialité	782	125	100%	845	896	825	133	100%	892	945			

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

				T3 2	022			T2 2022								
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	e	f			
						ECD après						ECD après				
					Alpha servant	prise en					Alpha servant	prise en				
			Exposition		au calcul des	compte des			Exposition		au calcul des	compte des				
		Coût de	future		ECD	techniques		Coût de	future		ECD	techniques				
		remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR	remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR			
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 480	7 142		1,4	13 471	4 155	4 933	7 649		1,4	17 615	5 010			
2	Méthode des modèles internes (pour les															
	dérivés et les cessions temporaires															
	de titres - OFT)			-	_	_	-			-	_	-	-			
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					_	-					-	-			
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					_	_					-	-			
5	VaR pour les OFT					13 223	1 557					11 825	1 591			
6	Total						5 712						6 601			

				T1 2	022	_	_	T4 2021								
		a	b	С	d	e	f	a	b	С	d	e	f			
						ECD après						ECD après				
					Alpha servant	prise en					Alpha servant	prise en				
			Exposition		au calcul des	•			Exposition		au calcul des					
		Coût de			ECD	techniques		Coût de			ECD	' '				
		remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR	remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR			
1	AS - RCC (pour les dérivés)	4 163	8 007		1,4	17 038	5 205	4 583	7 980		1,4	17 589	5 495			
2	Méthode des modèles internes (pour les															
	dérivés et les cessions temporaires															
	de titres - OFT)			-	_	-	-			-	_	-	-			
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-			
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-			
5	VaR pour les OFT					15 937	1 646					13 434	1 399			
6	Total						6 851			•			6 894			

⁽¹⁾ Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

⁽²⁾ EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T3 2022		T2 2	022	T1 2	022	T4 2	021	T3 2021	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise	1
		en compte des		en compte des		en compte des		en compte des		en compte des	
		techniques ARC	APR								
	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée										
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		_		-		-		_ '
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		_		-		-		_ '
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	9 105	2 230	10 971	2 304	10 453	2 115	10 582	2 112	11 134	2 046
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	9 105	2 230	10 971	2 304	10 453	2 115	10 582	2 112	11 134	2 046

RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

					T3 202	2				T2 2022								
	a	b	С	d	e	f	g	h	i	a	b	С	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques									Exposition totale au									Exposition totale au
Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	risque de crédit		10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	risque de crédit
Emprunteurs souverains	0 %	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	credit	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	crear
Organismes publics hors administration centrale (OP)	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Banques multilatérales de développement (BMD)	68	-	-	-	-	-	-	-	68	75	-	-	-	-	-	-	_	75
Institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-
Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	_	-	-	-	-	_	_	-
Entreprises	-	-	-	-	-	663	-	-	663	-	-	-	-	-	677	_	_	677
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	_	-
Autres actifs (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	_	-
Total	68	_	-	-	-	663	_	-	731	75	-	_	-	_	677	_	-	752

		T1 2022									T4 2021							
	a	b	С	d	e	f	g	h	i	a	b	С	d	е	f	g	h	i
Pondération des risques									Exposition totale au									Exposition totale au
Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	risque de crédit		10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	risque de crédit
Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	- Autres	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)	-	_	-	-	_	-	_	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	_ '
Banques multilatérales de développement (BMD)	39	_	-	-	-	_	_	_	39	4	-	_	_	-	-	-	-	4
Institutions financières	-	-	-	-	-	_	_	_	-	-	-	_	_	-	_	-	-	-
Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	_	_	_	-	-	-	_	_	-	_	-	-	-
Entreprises	-	_	-	-	-	667	_	_	667	-	-	_	_	-	554	-	-	554
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	_	_	_	_	-	-	_	-	-	-	-	-
Autres actifs (1)	_	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	-	_	_	-	_	_	_
Total	39	-	_	-	-	667	_	_	706	4	-	_	_	-	554	_	_	558

⁽¹⁾ Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

				T3 2	022			
		a	b	С	d	e	f	g
	- (1)	ECD après prise en compte	(3)		(0)	4	•	Densité de l'actif pondéré en fonction des
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	fonction des risques	risques ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	3 324 3 009	0,06% 0,19%	556 513	42,6% 44,5%	0,92 1,16	547 1 008	16,5% 33,5%
	0.15 à < 0.25		,		,	,		,
	0.25 à < 0.50	775	0,36%	269	31,9%	1,40	285	36,8%
	0.50 à < 0.75	971	0,56%	196	38,8%	2,10	374	38,5%
	0.75 à < 2.50	1 914	0,87%	730	39,0%	1,64	1 004	52,5%
	2.50 à < 10.00	150	4,04%	75	51,8%	1,03	211	140,7%
	10.00 à < 100.00	-	20,00%	4	60,8%	1,00	1	250,0%
	100.00 (défaut)	1	100,00%	2	39,1%	1,36	-	0%
	Sous-total	10 144	0,39%	2 345	41,4%	1,28	3 430	33,8%
États souverains	0.00 à < 0.15	9 212	0,03%	119	12,3%	1,06	165	1,8%
	0.15 à < 0.25	106	0,21%	2	13,1%	0,01	7	6,6%
	0.25 à < 0.50	69	0,36%	2	13,4%	0,24	8	11,6%
	0.50 à < 0.75	-	0%	-	0%	-	-	0%
	0.75 à < 2.50	-	0%	-	0%	-	-	0%
	2.50 à < 10.00	-	0%	-	0%	-	-	0%
	10.00 à < 100.00	-	0%	-	0%	-	-	0%
	100.00 (défaut)	-	0%	-	0%	-	-	0%
	Sous-total	9 387	0,04%	123	12,3%	1,04	180	1,9%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	5 887	0,06%	69	49,1%	0,89	1 106	18,8%
	0.15 à < 0.25	453	0,18%	41	50,4%	0,44	168	37,1%
	0.25 à < 0.50	53	0,36%	9	49,6%	0,32	27	50,9%
	0.50 à < 0.75	183	0,56%	14	45,0%	0,15	104	56,8%
	0.75 à < 2.50	50	1,06%	22	46,2%	0,11	34	68,0%
	2.50 à < 10.00	_	0%	_	0%	_	-	0%
	10.00 à < 100.00	_	0%	_	0%	_	-	0%
	100.00 (défaut)	_	0%	-	0%	_	-	0%
	Sous-total	6 626	0,09%	155	49,0%	0,83	1 439	21,7%
	-	26 157	0,19%	2 623	33,0%	1,07	5 049	
Total de tous les portfolios		∠o 157	0,19%	2 623	33,0%	1,07	5 049	19,3%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

		_		T4 2	021			
		a	b	с	d	e	f	g
	Fourchette de PD (1)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD movenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ^(a)	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶
Futured		2 285	0,06%	497	47,4%	0,83	428	18,7%
Entreprises	0.00 à < 0.15 0.15 à < 0.25	2 887	0,06%	506	47,4% 46,2%	1,52	1 114	38,6%
	0.15 à < 0.25 0.25 à < 0.50	1 257	0,36%	246	47,7%	1,41	669	53,2%
	0.50 à < 0.75	2 220	0,56%	192	50,9%	3,43	576	25,9%
	0.75 à < 2.50	4 147	0,91%	710	43,4%	1,23	1 243	30,0%
	2.50 à < 10.00	221	3,58%	71	68,5%	1,16	398	180,1%
	10.00 à < 100.00	4	14,00%	4	61,0%	1,05	11	275,0%
	100.00 (défaut)	1	100,00%	6	40,4%	1,25	1	100,0%
	Sous-total	13 022	0,55%	2 232	46,8%	1,62	4 440	34,1%
États souverains	0.00 à < 0.15	9 903	0,03%	126	11,8%	1,15	177	1,8%
	0.15 à < 0.25	69	0,21%	1	13,1%	· -	5	7,2%
	0.25 à < 0.50	25	0%	2	24,7%	1,00	5	20,0%
	0.50 à < 0.75	-	0%	-	0%	-	-	0%
	0.75 à < 2.50	-	0%	-	0%	-	-	0%
	2.50 à < 10.00	-	8,62%	1	14,5%	1,00	-	100,0%
	10.00 à < 100.00	-	0%	-	0%	-	-	0%
	100.00 (défaut)	=-	0%	ı	0%	-	ı	0%
	Sous-total	9 997	0,03%	130	11,8%	1,14	187	1,9%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	7 764	0,06%	68	49,3%	0,71	1 310	16,9%
	0.15 à < 0.25	695	0,17%	34	49,6%	0,52	233	33,5%
	0.25 à < 0.50	77	0,36%	11	50,2%	0,24	36	46,8%
	0.50 à < 0.75	161	0,56%	15	46,3%	0,39	89	55,3%
	0.75 à < 2.50	62	1,03%	22	48,0%	0,20	45	72,6%
	2.50 à < 10.00	-	0%	-	0%	-	-	0%
	10.00 à < 100.00		0%	-	0%	-	-	0%
	100.00 (défaut)	-	0%	-	0%	-	-	0%
	Sous-total	8 759	0,09%	150	49,2%	0,68	1 713	19,6%
Total de tous les portfolios		31 778	0,26%	2 512	36,0%	1,17	6 340	20,0%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

			T3 2	022					T2 2	2022		
	a	b	С	d	е	f	а	b	С	d	e	f
					Sûretés uti	lisées pour les					Sûretés uti	lisées pour les
					cessions t	emporaires de					cessions t	emporaires de
	Sûr	etés utilisées p	our les opératio	ns sur dérivés		titres	Sûr	etés utilisées p	our les opération	ons sur dérivés		titres
	Juste vale	ur de la sûreté	Juste vale	ur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur	Juste vale	ur de la sûreté	Juste vale	eur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur
		reçue		constituée	de	de		reçue		constituée	de	de
					la sûreté	la sûreté					la sûreté	la sûreté
	Séparée		Séparée	Non séparée	reçue (1)	constituée ⁽¹⁾	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	,	constituée ⁽¹⁾
Trésorerie	-	12 172	_	2 601	37 435	24 121	-	14 028	-	3 628	32 172	19 622
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	84	93	268	344	24 805	23 816	391	132	149	281	23 197	20 825
Les gouvernements provinciaux et municipaux												
du Canada	4	741	369	282	10 180	15 918	246	938	502	216	10 213	13 400
Le trésor et d'autres organismes américains												
et les gouvernements d'autres pays	2 179	29	670	5	32 213	28 853	935	27	373	57	32 551	26 254
Autres titres de créance	1 039	23	1 640	-	2 954	1 489	1 257	23	1 457	-	2 557	1 795
Titres de participation	_	_	ı	_	63 081	81 100	-	ı	-	-	62 216	85 130
Total	3 306	13 058	2 947	3 232	170 668	175 297	2 829	15 148	2 481	4 182	162 906	167 026

			T1 2	022				=	T4 2	021	-	-
	a	b	С	d	e	f	a	b	С	d	e	f
					Sûretés uti	lisées pour les					Sûretés ut	ilisées pour les
					cessions t	emporaires de					cessions	temporaires de
	Sûr	etés utilisées p	our les opératio	ns sur dérivés		titres		etés utilisées p				titres
	Juste vale	ur de la sûreté	Juste vale	ur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur	Juste vale	eur de la sûreté	Juste vale	eur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur
		reçue		constituée	de	de		reçue		constituée		de
					la sûreté	la sûreté					la sûreté	la sûreté
	Séparée		Séparée		reçue (1)	constituée (1)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		constituée ⁽¹⁾
Trésorerie	-	11 205	_	2 993	29 241	20 502	-	9 539	-	4 021	23 600	15 215
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	24	346	_	417	15 153	14 817	4	516	-	708	15 250	11 788
Les gouvernements provinciaux et municipaux					15 462	15 042					11 127	15 877
du Canada	213	282	250	116	13 402	13 042	209	127	-	219	11 121	13 07 7
Le trésor et d'autres organismes américains												
et les gouvernements d'autres pays	1 471	30	524	47	35 613	26 085	95	65	-	3	37 715	24 150
Autres titres de créance	597	29	1 294	1	2 043	1 499	66	29	-	-	2 053	663
Titres de participation	-	_	-	-	56 428	82 024	_	-	-	-	51 017	77 073
Total	2 305	11 892	2 068	3 574	153 940	159 969	374	10 276	-	4 951	140 762	144 766

⁽¹⁾ Excluant les sûretés sur les opérations de prise en pension garanties par des billets de dépôt au porteur et des obligations sécurisées émises par la Banque.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T3 2	022	T2 2	022	T1 2	022	T4 2	021	T3 2	021
	a	b	a	b	a	b	а	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée			Protection vendue		Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	2 464	1 263	2 142	997	2 755	1 371	2 565	638	2 417	246
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	125	-	83	-	83	-	92	-	92	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	2 589	1 263	2 225	997	2 838	1 371	2 657	638	2 509	246
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	1	14	10	13	2	29	9	17	7	8
Juste valeur négative (passif)	(29)	(2)	(23)	(3)	(54)	(1)	(64)	1	(64)	_

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) (1)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

		T3 20)22	T2 20)22	T1 20	22	T4 20	21	T3 20	21
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise	
		en compte des		en compte des		en compte des		en compte des		en compte des	
_		techniques ARC	APR								
1	Expositions sur les CCP éligibles (total)		238		436		419		452		432
2	Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie										
	initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	2 218	45	5 214	104	3 432	68	2 658	54	2 674	53
3	i) Dérivés de gré à gré	192	4	204	4	400	8	386	8	228	5
4	ii) Marchés dérivés organisés	1 516	31	4 557	91	2 386	47	1 738	35	1 880	37
5	iii) Cessions temporaires de titres	510	10	453	9	646	13	534	11	566	11
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	- [-
7	Dépôt de garantie initial séparé	4 120		4 563		4 725		6 535		5 122	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	384	-	351	-	460	-	582	-	436	-
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	419	193	684	332	646	351	520	398	722	379
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

						T3 2022		_	-	
		a	b	С	e	f	g	i	j	k
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissan	it comme mandataire		Banque agissant o	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	1 271		1 271	3 366	-	3 366	2 192	-	2 192
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	2 699	-	2 699	-	-	-
3	Cartes de crédit	1 271	-	1 271	-	-	-	154	-	154
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	667	-	667	2 038	-	2 038
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	ı	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	720	-	720	829	-	829
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	167	-	167	2	-	2
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	547	-	547	827	-	827
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	6	-	6	-	-	_
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	ı	-	-	-

						T2 2022				
		a	b	С	e	f	g	i	j	k
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	nt comme mandataire		Banque agissant c	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	1 271	-	1 271	3 066	1	3 066	2 151	-	2 151
	Dont:									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	_	2 294	-	2 294	-	_	_
3	Cartes de crédit	1 271	-	1 271	-	-	-	154	-	154
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	772	-	772	1 997	-	1 997
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	703	ı	703	828	-	828
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	130	-	130	2	_	2
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	567	-	567	826	-	826
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	6	-	6	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	ı	-	-	-	ı

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

						T1 2022				
		a	b	С	e	f	g	i	j	k
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	it comme mandataire		Banque agissant o	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	1 271	-	1 271	2 524	-	2 524	1 880	-	1 880
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	1 759	-	1 759	29	-	29
3	Cartes de crédit	1 271	-	1 271	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	765	-	765	1 744	-	1 744
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	ı	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	642	-	642	846	-	846
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	113	-	113	22	-	22
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	524	-	524	824	-	824
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	5	-	5	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	ı	-	-	-

						T4 2021				
		a	b	С	e	f	g	i	j	k
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	nt comme mandataire		Banque agissant c	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	1 871	-	1 871	2 709	-	2 709	1 550	-	1 550
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles		-	-	2 037	-	2 037	47	-	47
3	Cartes de crédit	1 871	-	1 871	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la	-	_	_	672	_	672	1 396	_	1 396
	clientèle de détail				0.2			. 555		. 555
5	Retitrisation	-	-	-	-	_	-	_	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	523	-	523	822	-	822
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	518	-	518	818	-	818
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	5	-	5	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

						T3 2022				
		a	b	С	e	f	g	i	j	k
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	it comme mandataire		Banque agissant o	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	6	1	6	29	-	29
	Dont : Créances immobilières									
2	résidentielles	-	-	-	4	-	4	10	-	10
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	19	-	19
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	ı	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	_	1	-	1	15	-	15
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	_	-	_	_	-	-	12	_	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	_	1	-	1	3	-	3
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

						T2 2022	-	-	-	
		a	b	С	e	f	g	i	j	k
			Banque agiss	sant comme émetteur		Banque agissar	nt comme mandataire		Banque agissant c	omme investisseur (1)
_		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	8	-	8	20	-	20
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	5	-	5	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	20	-	20
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	3	-	3	-	-	-
5	Retitrisation	_	-	-	-	1	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	ı	2	17	-	17
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	_	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	5	-	5
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	_	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	_	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

						T1 2022				
		a	b	С	e	f	g	i	j	k
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	nt comme mandataire		Banque agissant o	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	1	13	-	13	12	-	12
2	Dont : Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	_	8	-	8	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	_	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	17	-	17
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	_	_	-	-	-	-	-
	Créances immobilières									
8	commerciales	-	-	_	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4	-	4	5	-	5
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	_	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	_	-	-	-	-	-	-

					-	T4 2021	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	
		a	b	С	е	f	g	i	j	k
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	nt comme mandataire		Banque agissant c	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	1	18	ı	18	24	-	24
2	Dont : Créances immobilières				42		42			
3	résidentielles Cartes de crédit	-	-	-	13 -	-	13 -	24	-	24
4	Autres expositions sur la clientèle de détail Retitrisation	-	-	-	5	-	5	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	_	4	-	4	27	-	27
	Dont:									
7 8	Prêts aux entreprises Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	- 12	-	- 12
9 10	Crédits-bails et créances Autres expositions sur la	-	-	-	4	-	4	15	-	15
11	clientèle de gros Retitrisation	-	-	1 1	-	1 1		- -		-

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

										T3 2022								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				٧	aleurs des e	xpositions		Va	aleurs des e	xpositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	nette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	A	PR (par appr	oche réglen	nentaire) (2)			après pla	fonnement
			. 200/	. 500/	. 4000/			CEC				CEC				CEC		
		. 2004	> 20%	> 50%	> 100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	5 357	-	_	-	-	1 271	3 836	250	-	127	384	25	_	10	30	2	-
2	Titrisation classique	5 357	-	-	-		1 271	3 836	250	-	127	384	25	-	10	30	2	-
3	Dont titrisation	5 357	-	-	-	-	1 271	3 836	250	-	127	384	25	-	10	30	2	-
4	Dont de détail sous-jacent	4 637	-	-	-	-	1 271	3 116	250	-	127	312	25	-	10	24	2	-
5	Dont de gros	720	-	-	-	-	-	720	-	-	-	72	-	-	-	6	-	-
6	Dont retitrisation	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-
7	Dont senior	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-
8	Dont non senior	_	_	-	_	-	-	-	-	-	_	-	-	_	_	_	_	-

										T2 2022								
		а	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				V	aleurs des e	expositions		V	aleurs des e	expositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	nette de poi	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	A	PR (par appr	oche réglen	nentaire) (2)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	> 100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	5 040	-	1		-	1 771	3 269		-	177	352		-	14	29	-	-
2	Titrisation classique	5 040	-	-	-	-	1 771	3 269	-	-	177	352	-	-	14	29	-	-
3	Dont titrisation	5 040	-			-	1 771	3 269		-	177	352		-	14	29		-
4	Dont de détail sous-jacent	4 337	-	-	-	-	1 771	2 566	-	-	177	282	-	-	14	23	-	-
5	Dont de gros	703	-	-	-	-	-	703	-	-	-	70	-	-	-	6	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	ı	-	-	-	ı	-	-	-	-	-	_	-	ı	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

⁽²⁾ L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

	i																	
										T1 2022								
		а	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				V	aleurs des e	xpositions		Va	aleurs des e	xpositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourc	hette de po	ndération de	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	A	PR (par appr	oche réglen	nentaire) (2)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	→ 100%			SEC-				SEC-				SEC-		1
		≤ 20%		à 100%		1250%	SEC-IRBA		SEC-SA	1250%	SEC-IRBA		SEC-SA	1250%	SEC-IRBA		SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	4 437	_	-	-	-	1 771	2 666	-	_	177	266	-	-	14	22	-	-
2	Titrisation classique	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
3	Dont titrisation	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	3 795	-	-	-	-	1 771	2 024	-	-	177	202	-	-	14	17	-	- I
5	Dont de gros	642	-	-	-	-	-	642	-	-	-	64	-	-	-	5	-	- I
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	_	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	, −∥

										T4 2021								
		а	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				V	aleurs des e	xpositions		V	aleurs des e	xpositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	nette de poi	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	A	PR (par appro	oche réglen	nentaire) (2)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	> 100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	5 103	-		-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
2	Titrisation classique	5 103	-	-	-	-	2 371	2 732		-	237	273	-	-	19	22	-	-
3	Dont titrisation	5 103	-		-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	4 580	-	-	-	-	2 371	2 209	-	-	237	221	-	-	19	18	-	-
5	Dont de gros	523	-	-	-	-	-	523	-	-	-	52	-	-	-	4	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

⁽²⁾ L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

										T3 2022								
		a	b	С	d	e	f	85	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
					aleurs des e				/aleur des e							Exig	ence de fon	
			(par fourch	nette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	Α	PR (par appr	oche réglen	nentaire) (2)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	> 100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%		1250%	SEC-IRBA			1250%	SEC-IRBA		SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 966	21	34	-	1	-	876	2 145	-	-	106	334	-	-	9	27	-
2	Titrisation classique	2 966	21	34	-	-	-	876	2 145	-	-	106	334	-	-	9	27	-
3	Dont titrisation	2 966	21	34	-	-	-	876	2 145	-	-	106	334	-	-	9	27	-
4	Dont de détail sous-jacent	2 173	19	-	-	-	-	273	1 919	-	-	45	281	-	-	4	23	-
5	Dont de gros	793	2	34	-	-	-	603	226	-	-	61	53	-	-	5	4	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	_	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-
I -	Dont senior	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_	-	_
/																		

					-					T2 2022							_	
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				V	aleurs des e	xpositions			/aleur des e							Exige	ence de fond	
			(par fourch	nette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	, ,	APR (par appro	oche réglen	nentaire) ⁽²⁾			après plaf	onnement
			> 20%	> 50%				SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 924	21	34	-	-	-	870	2 109	-	-	106	328	-	-	8	26	-
2	Titrisation classique	2 924	21	34	•	-	ı	870	2 109	-	-	106	328	-	_	8	26	-
3	Dont titrisation	2 924	21	34		-	_	870	2 109	-	-	106	328	-	-	8	26	-
4	Dont de détail sous-jacent	2 132	19	-	-	-	-	268	1 883	-	-	45	275	-	-	4	22	-
5	Dont de gros	792	2	34	-	-	-	602	226	-	-	61	53	-	-	4	4	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

⁽²⁾ L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) – banque agissant comme investisseur (suite)

										T1 2022								
		a	b	С	d	е	f	85	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				٧	aleurs des e	expositions		1	/aleur des e	xpositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	nette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	A	PR (par appr	oche réglen	nentaire) (2)			après pla	fonnemen
																	'	ĺ
		. 2004	> 20%	> 50%				SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 666	27	33	-	-	29	685	2 012	-	4	80	316	-	-	6	25	_
2	Titrisation classique	2 666	27	33	-	-	29	685	2 012	-	4	80	316	_	-	6	25	-
3	Dont titrisation	2 666	27	33	-	-	29	685	2 012	-	4	80	316	-	-	6	25	_
4	Dont de détail sous-jacent	1 861	19	-	_	-	29	63	1 788	-	4	15	264	-	-	1	21	-
5	Dont de gros	805	8	33	_	-	-	622	224	-	_	65	52	-	-	5	4	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	_	-	-	_	-	-	_	_	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	_	_	_	_	_	_	_	-	-	_	_	-	_	-	_	- '	- 1

				-	-	-	-	_		T4 2021								
			b		٦		t	~	h	14 2021	:	l,	ı	m	n	•		~
		a	D	ι	u	е	'	g	- 11	- '	J	K	ι	111	- "	Ü	р	Ч
						expositions				expositions						Exig		ds propres
			(par fourc	hette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)	Α	PR (par appr	oche réglen	nentaire) (2)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	> 100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 319	21	32	-	-	47	699	1 626	-	7	97	242	-	1	8	19	-
2	Titrisation classique	2 319	21	32	-	-	47	699	1 626	-	7	97	242	-	1	8	19	-
3	Dont titrisation	2 319	21	32	-	-	47	699	1 626	-	7	97	242	-	1	8	19	-
4	Dont de détail sous-jacent	1 531	19	_	_	-	47	63	1 440	-	7	15	221	-	1	1	17	-
5	Dont de gros	788	2	32	_	-	-	636	186	-	-	82	21	-	-	7	2	-
6	Dont retitrisation	-	-	_	_	_	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	_	_	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	_	-	_	_	_	-	_	_	_	-	-	_	_	-	-	_	_

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

⁽²⁾ L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel
risques (APR)	de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la
	Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de
	risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.